

Bonjour Mesdames et Messieurs,

C'est avec un profond engagement et un réel plaisir que je prends part à cette réunion, aux côtés de ma collègue Alyson, Secrétaire de la GANHRI, ainsi que des représentants de nos réseaux régionaux et mondiaux.

Depuis la création, en 2011, du Partenariat tripartite entre la GANHRI, le PNUD et le HCDH, nous poursuivons une ambition commune : renforcer les Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) et promouvoir leur rôle central dans la défense des droits humains.

Au nom de la GANHRI, je tiens à remercier nos partenaires pour ces quatorze années de collaboration soutenue. Mes remerciements vont également au PNUD pour son accueil ici à New York, et à la Norvège pour son appui financier constant, qui a permis de consolider notre action, tant sur le plan institutionnel que thématique.

Nous nous réunissons dans un contexte international préoccupant : conflits persistants, reculs démocratiques, violations massives des droits

humains, et affaiblissement du multilatéralisme. À cela s'ajoute une crise budgétaire majeure du système onusien, qui restreint la participation des INDH et de la société civile aux mécanismes internationaux, compromettant la redevabilité des États et la portée des engagements pris.

Ces défis systémiques — qu'ils soient liés à l'urgence climatique, aux discriminations multiples ou aux conflits — exigent des réponses concertées. Le respect du droit international, le dialogue et la coopération doivent en être les piliers.

C'est précisément dans cette optique que le Partenariat tripartite se distingue. Il incarne une approche collaborative unique, permettant :

- Le renforcement des capacités des INDH ;
- La création d'outils innovants, notamment en matière de numérique et d'environnement ;
- Et la participation active des INDH aux processus décisionnels internationaux.

Hier encore, lors de notre réunion avec les réseaux régionaux, nous avons réaffirmé notre attachement à ce partenariat. Il constitue une plateforme précieuse pour structurer nos efforts, mutualiser nos

compétences et renforcer l'impact de notre action collective.

Toutefois, si de nombreuses avancées ont été accomplies, il reste essentiel de consolider nos méthodes. Une demande claire a émergé pour une concertation renforcée à chaque étape des projets : conception, mise en œuvre et évaluation. Cette approche est indispensable pour garantir la cohérence, l'efficacité et l'appropriation de nos actions.

L'évaluation actuellement en cours du Partenariat représente une étape stratégique. J'ai eu l'occasion d'échanger avec la consultante en charge, afin de souligner l'importance que nous attachons à ce processus et aux recommandations qui en découleront, dans une perspective de renforcement équitable et durable.

Par ailleurs, la réforme engagée dans le cadre de l'initiative UN80 représente une opportunité décisive pour replacer les droits humains au cœur du système multilatéral. Cette semaine, à New York, nous avons mené plusieurs rencontres de haut niveau, notamment avec le Haut-Commissariat, l'ECOSOC et des États membres, pour plaider en

faveur de la création d'un espace stratégique dédié aux INDH dans ce processus.

Les INDH, de par leur ancrage local et leur expertise, sont des acteurs incontournables de la mise en œuvre des normes internationales. Leur intégration dans cette dynamique est une condition sine qua non de toute réforme véritable.

À l'issue de nos échanges, trois priorités communes se dégagent :

- 1. Le soutien institutionnel**, en appuyant les INDH existantes et en favorisant la création de nouvelles institutions là où elles sont absentes ;
- 2. Le soutien thématique**, sur des enjeux transversaux tels que le numérique, le climat, l'espace civique, et en accompagnant spécifiquement les INDH en contexte de crise ;
- 3. L'appui à la participation des INDH** aux mécanismes multilatéraux, en particulier dans les processus de l'ONU (UN80, ECOSOC, UNFCCC).

Enfin, il devient impératif de construire une stratégie de mobilisation de ressources ambitieuse. Le sous-financement chronique de la GANHRI et

de ses réseaux constitue un frein structurel qu'il faut impérativement dépasser si l'on veut assurer la pérennité et la portée de notre engagement commun.

Mesdames et Messieurs,

C'est en conjuguant nos forces, en renforçant nos alliances et en défendant sans relâche les principes du droit international que nous pourrons faire face aux menaces actuelles. Le partenariat tripartite a démontré sa valeur ; il nous appartient désormais de l'amplifier, avec clarté, courage et détermination.

Je forme le vœu que cette rencontre marque le début d'une dynamique renouvelée, portée par une vision partagée des droits humains comme fondement de la paix, de la justice et du développement durable.

Je vous remercie.